



Fiche 1

jeudi 8 juin 2006

L'AEE, centrale de données sur l'environnement en Europe

Qu'est-ce que l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)?

- L'AEE a été fondée en 1990 par l'Union Européenne (UE). Sise à Copenhague, elle est opérationnelle depuis 1994.
- Même si elle est une instance de l'UE, l'AEE est également ouverte à des pays non membres de l'UE qui partagent les objectifs de l'agence dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable.
- L'AEE compte actuellement 32 membres, soit les 25 États de l'UE ainsi que la Bulgarie, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Roumanie, la Suisse et la Turquie.

Quels sont les buts principaux de l'AEE?

L'AEE a pour mission de soutenir le développement durable et d'apporter des améliorations significatives et mesurables dans le domaine de l'environnement en Europe. Son travail consiste à collecter et à analyser des données ainsi qu'à livrer des informations sur l'état de l'environnement. Ses buts principaux sont les suivants:

- mettre à la disposition de l'Union européenne et de ses États membres des informations fiables, objectives et comparables à l'échelle européenne;
- créer les bases qui permettent à l'UE de prendre les mesures de protection de l'environnement qui s'imposent et d'évaluer la mise en œuvre de celles-ci;
- informer le public de l'état de l'environnement.

Comment l'AEE atteint-elle ces objectifs?

- L'AEE dispose d'un réseau d'information et d'observation de l'environnement (*European Environment Information and Observation Network, EIONET*, voir fiche 2).
- L'AEE conseille la Commission européenne dans l'élaboration de la législation communautaire.
- L'AEE livre une vaste gamme d'informations et d'évaluations. Chaque année, elle publie une série de rapports et de comptes rendus sur des thèmes particuliers. En général, ceux-ci sont traduits dans les langues officielles des pays membres de l'AEE.

Les thèmes prioritaires de l'AEE

Dans son rapport stratégique 2004-2008, l'AEE a défini les quatre thèmes clés suivants:

- changements climatique;
- perte de biodiversité et compréhension des changements spatiaux;
- protection de la santé humaine et de la qualité de vie;
- utilisation et gestion durables des ressources naturelles et des déchets.

Renseignements

- Markus Wüest, chef de la Section Observation de l'environnement de l'OFEV,
031 323 42 44

Internet

- <http://www.eea.europa.eu>